

TABLETTES HISTORIQUES.

25 vendémiaire an 6.

(N° 25.)

Lundi 16 octobre 1797.

Cours des changes, espèces et marchandises du 26 vendémiaire.

| | | | |
|--|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Amst. B ^o . 30 j. 57 5/8 - 90 j. 58 5/8 | Lausanne, 1 1/2 2. - 1 1/2. | Or fin, l'once, 103 l. 10 s. | Sucre d'Orl. 45. à 46. |
| Id. courant, 55 5/8 1/2 - 56 5/8. | Bâle, 5 1/2 4 b. - 1 1/2 2 b. | Argent, 49 l. 10 s. | d'Hamb. 45 à 51. |
| Hamb. 196 196 1/2 - 194 194 1/2. | Londres, 26 l. 10 s. 12 1/2 - 27 1/2. | Piastre, 5 l. 7 s. 6. | Savon de Mars. 16 s. 9 1/2 |
| Madrid, - 12. 17 6. 1/2. | Lyon, p. 10 j. | Quadruple, 80 5 s. | Huile d'olive, 23 à 24. |
| Id. effectif. 12. - 15. | Marseille, id. | Ducat, 11 l. 12 s. | Coton du Lev. 34 à 54. |
| Cadix, - 12. 17 1/2. | Bordeaux, id. | Guinée, 25. 6. | des Iles, 50 s. à 51. 5. |
| Id. effectif, - 14 17 1/2. | Inscript. 7 l. 5 s. 10. | Souverain, 34. 2. 6. | Esprit 3-6, 560 à 565. |
| Gênes, 96 96 1/2 - 93 1/2 94. | Bons 6 l. 2 s. 6 d. 10 s. 8 1/7 s. 6. | Café mart., 42 à 43 s. la l. | Eau-de-vie, 22 d. 390 à 420. |
| Livourne, 103. 1/2 - 102. | Bon 53 l. 0/10 p. | St.-Domingue, 41 à 42. | Sel, 4 l. 5 s. à 10 s. |

TURQUIE.

Constantinople, 9 septembre. — On vient de découvrir dans cette ville un crime affreux et inouï jusqu'à ce jour : un janissaire, *Emir*, âgé de soixante-dix ans, de concert avec sa femme, attirait furtivement chez lui des jeunes gens dont l'embonpoint secondait ses vues. Après les avoir inhumainement égorgés, il faisait bouillir leurs corps dans une chaudière, et de leur graisse composait une espèce d'onguent dont il tirait le plus grand débit. Quelques indices ayant excité l'attention d'un des *tipdit-chocodar* du grand-visir, le janissaire fut surpris dans le moment où il consommait son crime sur un jeune Arménien de quinze à seize ans. Il fut aussitôt saisi, ainsi que sa femme; et, quelques jours après, ces deux scélérats ont été pendus devant leur maison, située à Samathia.

ALLEMAGNE.

Vienne, 29 septembre. — Les équipages de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, nommé général en chef de l'armée d'Italie et de celle d'insurrection hongroise, partiront la semaine prochaine pour Laybach. Une partie de cette dernière, au nombre d'environ trente mille hommes, agira de concert avec la première : le reste formera près de Gratz un corps de réserve, qui ne sera destiné à agir que dans le cas de nécessité. La nation hongroise a assuré une pension de 500 florins à tout officier national qui méritera, par sa valeur et sa conduite, la petite croix de l'ordre de Marie-Thérèse; et à ceux qui seraient décorés, à ce titre, de la grand-croix, une pension de 1500 florins indépendamment de celle que l'empereur leur paie comme chevalier ou grand-croix de cet ordre militaire.

Au milieu des grands objets qui occupent notre cabinet au dehors, S. M. l'empereur ne continue pas moins de porter son attention sur tout ce qui tend à améliorer l'administration intérieure. Ainsi le directoire général qui a subsisté jusqu'à ce moment, ne comprendra plus, à l'avenir, dans son ressort que la Bohême, la Moravie et la Silésie. Il sera créé une cour particulière pour toute l'Autriche; les universités et le consistoire auront leurs tribunaux particuliers; l'on doit aussi en établir un pour les personnes attachées aux ambassades et pour les gens de la cour. Le tribunal suprême de justice sera supprimé, et les membres qui le formaient répartis dans les autres départemens.

Mercredi dernier, M. le comte de Metternich, nommé pour assister au congrès de paix de l'empire, a eu de l'empereur une audience dans laquelle il a remercié S. M.

M. Woelsch, professeur du droit public à notre université, doit accompagner ce ministre dans sa mission.

Bonn, 4 octobre. — Les habitans de cette ville ont donné, le 22 du mois dernier, une nouvelle preuve de leur attachement à leur souverain. Voyant que leur protestation contre la fédération cis-rhéland n'avait produit aucun effet, ils arrêtèrent entr'eux que quiconque assisterait à cette solennité, ou même permettrait que ses enfans, domestiques, etc. s'y trouvassent, serait privé du droit de bourgeoisie. En conséquence, le cortège passa, toutes les portes et fenêtres se trouvèrent fermées, les rideaux tirés; et chaque fois que le cri de *vive la république* se fit entendre, celui de *vive Maximilien François* retentit dans l'intérieur des maisons. Les notables de plus de 40 villages avaient été invités à se rendre à Bonn, pour assister à la fête : ils y vinrent en effet; mais lorsqu'ils virent que le cortège se formait, ils sortirent de la ville et retournèrent chez eux.

Hambourg, 4 octobre. — Le 30, le roi de Suède est parti de Stockholm avec une suite nombreuse pour aller recevoir, à Carlsrona, la princesse Frédérique de Baden, sa future épouse.

Cologne, 29 septembre. — L'armée de Sambre et Meuse invoque l'humanité, la bienfaisance et les arts, pour élever un monument à la mémoire du général Hoche. Le général Lefebvre a proposé de lui construire un mausolée dans les champs de Weissensturn, et de fonder une rente perpétuelle de 2,000 liv. pour l'instruction de la jeunesse. Championnet s'est chargé de l'exécution de ce projet. Déjà pour cet objet il a fait l'acquisition de cent soixante-quatorze verges de terre.

On a ouvert une souscription pour faire les fonds nécessaires. Déjà 15,000 liv. ont été déposées entre les mains de Pol Gieser, banquier à Coblenz, par les généraux et militaires de tous les grades.

Du 3 octobre. — Le 22 du mois dernier, nos chefs de tributs s'assemblèrent dans la matinée, et ils envoyèrent à la municipalité, un écrit portant : « qu'ils avaient appris que la fête qui allait être célébrée devait avoir lieu au nom de la bourgeoisie; que cependant eux et leurs concitoyens n'en avaient aucune connaissance, qu'ils ne prendraient part maintenant, ni dans aucun

« temps, à un acte de cette nature; que conséquemment « ils protestaient contre tout ce qui pourrait se faire, et « demandaient l'insertion de cette protestation au proto- « cole. » Cet écrit non-seulement fut renvoyé à nos premiers magistrats, mais encore il fut défendu aux signataires de s'assembler à l'avenir sans en avoir reçu la permission, ou sans avoir annoncé le motif de leur assemblée.

Malgré le bruit d'une reprise prochaine des hostilités, l'on ne remarque encore aucuns mouvemens parmi les troupes qui sont ici et dans les environs, dont le nombre n'est pas fort considérable. Nous voyons arriver journellement quantité d'émigrés des Pays-Bas et de la France.

L'on craint que la nouvelle année républicaine ne commence par l'imposition d'une nouvelle contribution, quoique la dernière ne soit pas encore entièrement acquittée. Le clergé doit payer aujourd'hui le reste de sa quote part.

Les innovations vont leur train. Notre nouveau magistrat a nommé une commission, composée de 3 juriconsultes, 5 marchands et 3 hommes de métier, chargés de rédiger un plan pour la réforme des tribunaux de justice. Il n'y aura plus, dit-on, que des juges-de-peace, et l'on ne pourra appeler de ces derniers que devant la susdite commission. D'après une disposition qui a été publiée le 27, les séances du magistrat seront désormais publiques; l'entrée ne sera toutefois permise qu'à 54 habitans à la fois, et il sera distribué à cet effet des cartes signées par le secrétaire; chacun pourra soumettre ses observations par écrit; les mémoires et pétitions ne devront point être rédigés d'après l'ancien protocole, mais sur le pied français, et avec les formules de citoyen N..... citoyen président, salut et respect, etc., etc., etc. Ainsi l'on tend par tous ces moyens à nous rapprocher du but vers lequel on paraît décidé à nous entraîner.

On lit ici une proclamation de l'électeur de Cologne à ses sujets. Cette pièce fait la plus grande sensation, et produira certainement son effet.

Hildesheim, 29 septembre. — Quoique la situation actuelle des affaires exige la continuation des mesures prises pour le maintien de la neutralité et du repos du nord de l'Allemagne, cependant les dispositions pour l'entretien des troupes qui gardent cette ligne ont été faites sans qu'on ait eu recours à un nouveau congrès des Etats alliés; M. de Dolm, ministre de Prusse, est revenu ici, ces jours derniers, d'Halberstadt, pour ce sujet. Les troupes resteront dans les positions qu'elles ont occupées jusqu'à présent; les petites dislocations qui ont eu lieu de temps à autre, n'ont eu d'autre objet que d'alléger, le plus qu'il était possible, le fardeau des logemens, par une répartition plus étendue et plus diversifiée.

H O L L A N D E.

La Haye, 8 octobre. — L'assemblée nationale batave a nommé le citoyen *M. van der Goes*, ci-devant envoyé de cette république à la cour de Copenhague, ensuite à celle de Madrid, pour faire les fonctions de secrétaire permanent de la commission des affaires étrangères.

A la séance du 3 de ce mois, il fut fait un rapport, de la part de la même commission, au sujet des émigrés français, dont le nombre, au lieu de diminuer dans les grandes villes de notre pays, paraissait au contraire y augmenter, et devenir dangereux pour le repos public dans l'ordre actuel des choses. Il fut établi en conséquence une com-

mission particulière, chargée d'aviser aux mesures à prendre relativement à cet objet, et d'en faire rapport incessamment.

On a des avis que la flotte de cet Etat est sortie du Texel, samedi 7 de ce mois, au nombre de dix-sept vaisseaux de ligne et de onze frégates ou moindres bâtimens armés, et qu'elle a mouillé en bon état à l'ouvert de la rade. Les troupes de l'armée française du Nord, à la paix de notre république, se sont déjà mises en mouvement pour le Rhin, qu'elles sont destinées à garnir depuis Dusseldorff jusqu'à Nimègue.

NOUVELLES INTERIEURES.

Bruxelles, 22 vendémiaire. — Nous venons d'être témoins ici d'un fait, peut-être unique dans son genre depuis la révolution. Après la destitution des diverses autorités constituées, les membres acceptans de notre nouvelle administration municipale ont voulu s'adjoindre des collègues; mais ils n'ont pu, parmi les nombreux citoyens que renferme cette commune, en trouver qui voulassent se charger de ce pénible, mais honorable emploi. En conséquence, ces magistrats resteront réunis en commission municipale; et on assure que la commune paiera une indemnité de six livres par jour à chaque membre, par forme de punition de l'insouciance des habitans qui refusent de se sacrifier au service de leurs concitoyens.

Le commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de Sambre et Meuse avait demandé, l'année dernière, par forme de réquisition, une énorme quantité de vivres et de fourrages qui devaient être fournis par les neuf départemens réunis. Les administrations centrales d'alors avaient défendu d'obtempérer à cette demande, qu'ils regardaient comme inconstitutionnelle. Aujourd'hui ce commissaire croyant trouver moins de difficultés à l'exécution de ses ordres, vient d'annoncer qu'il va faire poursuivre militairement la rentrée des objets requis. Nous espérons cependant que nos administrateurs actuels ne se montreront pas moins que leurs prédécesseurs, zélés pour l'intérêt de leurs concitoyens sur lesquels la constitution étend ses rameaux protecteurs, comme sur tous les Français.

P A R I S.

Les administrateurs du bureau central du canton de Paris, en acceptant les fonctions qui leur sont confiées par le gouvernement, ont manifesté aux yeux de leurs administrés l'esprit qui les anime. Une adresse, publiée aujourd'hui, contient l'expression la plus énergique de leur dévouement à la constitution de l'an 3, de leur haine à la royauté et à l'anarchie, et des fermes dispositions qu'ils ont de poursuivre les voleurs et les assassins.

Sevérité, justice, humanité, vigilance sont, disent-ils, la devise qu'ils ont adoptée.

— Une gazette de Schaffhouse, du 7 septembre, annonce que le 28 septembre on avait appris à Insbruck que la paix a été définitivement signée à Udine.

La Gazette de Zurich, de la même date, dit qu'un courrier extraordinaire, venant d'Udine et se rendant à Paris, a passé à Milan le 3 octobre, et a répandu la nouvelle de la reprise des hostilités sur les rives de l'Isonzo. Chacun de ces deux journalistes attendait avec impatience la confirmation de sa nouvelle.

— Il est risible de voir tous les journaux copier à l'envi dans le *Conservateur*, l'histoire de la conspiration d'up

Brabançon, nommé Segré, découverte à Lisbonne, et qu'ils racontent avec l'empressement qu'on met à la nouveauté. Si ces journaux se donnaient la peine de se lire eux-mêmes, ils verraient qu'ils ont donné, il y a environ cinq mois, la même nouvelle, décorée des mêmes circonstances, et qu'ils n'en omettent qu'une seule, c'est qu'alors on disait que le ministère espagnol n'était pas étranger à cette conspiration. Un peu plus de mémoire et un peu moins d'imagination ne nuiraient point aux journalistes.

— Le directoire n'a reçu depuis six jours aucune nouvelle d'Italie.

— Le ministre de la marine Pléville Pelay est nommé contre-amiral.

— La commission militaire n'a prononcé aucun jugement depuis celui qui acquitte Brugières; elle n'a pas même tenu de séances publiques pour se livrer à un dépouillement de pièces qui les occupera encore deux jours.

— Menessier, contumace de Vendôme, va comparaitre au tribunal criminel pour purger sa contumace. C'est encore Réal qui va se charger de cette affaire.

— L'ouverture du théâtre de la rue Favart, communément appelé *les Italiens*, est fixée au premier brumaire. Des décorations fraîches et une salle reconstruite à neuf, et coupée sur un plan mieux entendu qu'autrefois, vont donner à ce théâtre le seul avantage qui lui manquait, et vont lui assurer les succès dont Grétry, Méhul, Kreutzer, d'Alayrac, Martini, et dix acteurs des plus célèbres de Paris, le rendaient digne depuis long-temps.

V A R I É T É S.

Des effets de la crainte et de la modération dans un gouvernement.

J'ai vu dans plusieurs journaux accuser *Poultier* de modérantisme. Si c'est un crime de sa part, je m'honore de le partager avec lui et avec tous les grands hommes qui ont acquis quelque expérience et quelque réputation dans l'art de gouverner leurs semblables.

J'ouvre mon *Cicéron* au livre 11 de ses offices, chapitre VII, et j'y lis cette vérité de tous les siècles, *qu'on craint nécessairement quand on veut se faire craindre, et que c'est le meilleur moyen de prouver sa faiblesse, et de faire perdre toute idée de sa force.*

Écoutez-le lui-même : « Dans une ville libre, chercher à se faire craindre, c'est une folie sans égale; vainement on foule aux pieds les lois, on effraie la liberté: tot ou tard elles se relèvent, et s'expriment, ou par un silence éloquent, ou par des vœux secrets, contre l'usurpation. La tyrannie ne fait qu'aigrir l'amour de la liberté. L'amour, au lieu de la crainte, voilà le système qu'il faut suivre, parce qu'il multiplie les sûretés de l'homme et les ressources de la fortune. C'est ainsi qu'on prospère, et dans son domestique, et dans l'Etat. Souvenons-nous toujours qu'on craint nécessairement quand on veut se faire craindre.

» Qui fut plus malheureux que *Denis* l'ancien? Redoutant la main de son barbier, il se brûlait lui-même le poil avec un charbon ardent. Quelle vie que celle d'*Alexandre de Phérée*! On dit qu'il aimait tendrement sa femme; et cependant, lorsqu'il passait de la salle du festin dans son appartement, un barbare, qui portait sur son visage les

déchiqnetures des Thraces, marchait devant lui l'épée à la main: il envoyait des satellites qui visitaient par-tout, cherchant s'il n'y avait pas quelque poignard caché parmi les habillemens de cette femme. Malheureux! qui croit un soldat barbare et mutilé plus fidèle que sa femme! Sa crainte fut cependant justifiée: *Thébé* le soupçonna d'infidélité; elle le poignarda, pour se venger. »

» Une puissance qui n'est que redoutable a beau être forte, elle ne saurait être longue. Voyez *Phalaris*, ce monstre plus cruel que tous les autres monstres; il périt, non pas dans des embûches comme *Alexandre de Phérée*, ni par les coups d'un petit nombre de conjurés comme notre dernier tyran (César), mais dans le soulèvement universel de la ville d'Agrigente. La Macédoine entière n'a-t-elle pas abandonné *Démétrius*? Ne s'est-elle pas rangée du parti de *Pyrrhus*? Lacédémone, dès qu'elle a commencé à user tyranniquement de sa puissance, n'a-t-elle pas perdu tous ses alliés, qui ont été tranquilles spectateurs de la malheureuse journée de *Leuctres*. »

Je ne finirais pas si je citais tous les faits qui, depuis ceux rapportés par *Cicéron*, attestent que, dans quelque position que ce soit, jamais on a tiré aucun avantage de la crainte, et qu'elle a toujours tourné contre ceux qui l'ont mise en usage; mais que n'obtient-on pas avec la modération: c'est le seul et unique moyen de gagner tous les cœurs, de réconcilier toutes les haines, et d'étouffer les germes de toutes les dissensions civiles.

Voyez comme tous ceux qui ont voulu arriver à ce but y sont aisément parvenus. Je n'en rapporterai que quelques exemples. *L. Sestius*, qui avait été questeur de *Brutus*, au temps de la bataille de *Philippes*, conservait chèrement la mémoire de son infortuné général. Il montra un jour son portrait à Auguste qu'il gardait soigneusement, et lui parla de lui avec cette estime, cette vénération dont il avait toujours été pénétré pour sa vertu. Bien loin de regarder cet attachement inviolable pour la mémoire de son ennemi, comme une raison de haine et de vengeance, l'empereur l'en récompensa en le nommant à sa place pour remplir le consulat. Cette action charma tout le monde, dit l'historien, et sur-tout le sénat. On voyait encore un reste de penchant pour les anciens défenseurs du gouvernement républicain.

L'empereur Charles IV, instruit qu'un de ses officiers, séduit par l'argent des ennemis, méditait de l'assassiner ou de l'empoisonner, le fit venir, et lui dit: « J'ai appris avec peine que vous n'aviez pas le moyen de marier votre fille, qui est déjà grande; tenez, voilà mille ducats pour sa dot. » Quelle fut la surprise de ce traître, et comme il sentit son âme se déchirer! Il n'avait pas assez de force pour courir se dégager de sa promesse criminelle.

Vendez le jardin de votre père, dit le poète Sadi, pour en acheter un seul cœur. Brûlez les meubles de votre maison, si vous manquez de bois pour préparer le repas de votre ami; faites du bien à vos ennemis, faites-leur des présens; ne menacez pas le chien qui aboie, jetez-lui un morceau de pain.

C O R P S L É G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence de J O U R D A N.

Séance du 25 vendémiaire.

Après la lecture de la correspondance, qui n'offre aujourd'hui rien de remarquable, Chénier entretient le

conseil des avantages que procurerait au commerce un canal de Dieppe à Paris. Le plan qui en a été présenté dans une des législatures précédentes, a obtenu les suffrages de Coudorcet, Bordas et Lavoisier. Sur la proposition de l'opinant, le directoire est invité à faire savoir au conseil si le projet de ce canal peut s'accorder avec les plans déjà arrêtés, soit pour la navigation intérieure, soit pour l'embellissement de Paris.

Une lettre du général Delbel annonce que le général Hoche laisse, en mourant, une femme et deux enfans : il demande qu'il leur soit accordé des secours. Talot appuie cette proposition : elle est renvoyée à la commission nommée sur la proposition de Bailleul, relativement au père du même général.

Pison-du-Galand fait arrêter l'ajournement constitutionnel d'un projet tendant à transférer de la commune d'Embrun dans celle de Gap le siège des tribunaux criminel et civil des Hautes-Alpes.

Le même, par motion d'ordre, expose que l'une des plus belles institutions qu'ait produites la révolution, c'est la réforme du calendrier qui se trouve aujourd'hui coïncider parfaitement avec les principales époques de la nature ; cependant une foule de citoyens, par prévention ou par ignorance, refusent de s'y soumettre et s'obstinent à suivre, pour leurs usages particuliers, l'ancien calendrier. Tous les efforts des législateurs doivent tendre à extirper ce préjugé et à faire cesser cette habitude.

L'un des moyens les plus efficaces serait de faire célébrer le décadi dans toute la république et de le consacrer par le repos civil. Ainsi les tribunaux, les administrations, etc., vauqueraient ce jour-là, et nul acte civil n'y pourrait avoir lieu. Quant au reste des citoyens, l'orateur ne se dissimule pas que la voie de la contrainte serait inefficace ; mais on pourrait employer l'attrait du plaisir et de l'instruction, en appelant tous les citoyens indistinctement à célébrer des jeux et à entendre la lecture des lois aux jours de décadi.

On pourrait encore ajourner à cette époque l'inscription des naissances, la célébration des mariages, en les environnant de toute la pompe qu'exigent des actes aussi solennels. Comme les intervalles d'un décadi à l'autre pourraient paraître trop longs aux citoyens qui travaillent, on pourrait combiner les fêtes nationales de manière qu'elles tombent le quintidi de chaque décade.

L'opinant termine en demandant le renvoi de ses observations à la commission des institutions républicaines. **Adopté.** Le discours de Pison sera imprimé.

Après avoir entendu Eudes, rapporteur d'une commission spéciale, le conseil autorise l'administration municipale de Rouen à prélever sur les habitans de cette commune, par forme d'avance, une somme de 40,000 livres pour les frais de son illumination. Chaque contribuable ne pourra être imposé que pour le soixante-quinzième du revenu net de la valeur de sa location.

Le même rapporteur, après avoir exposé que la population du département de l'Outre, et notamment de la commune de Liège, exige un second substitut du commissaire du directoire exécutif près les tribunaux, propose cette augmentation. Elle est décrétée.

Jourde fait un rapport sur une pétition de Laussat, membre du conseil des anciens, qui, étant beau-frère et neveu de deux citoyens inscrits sur une liste d'émigrés,

avait demandé s'il était compris dans la loi du 3 brumaire. La commission chargée d'examiner cette pétition s'est convaincue que Laussat avait divorcé avec sa femme avant la loi du 3 brumaire, et qu'ainsi il n'était plus le beau-frère de l'individu inscrit sur la liste d'émigrés.

Quant à son oncle, le directoire l'a rayé définitivement le 16 de ce mois, après s'être convaincu que l'inscription était sans fondement. Il suit de ces faits que, sous aucun rapport, Laussat n'est compris dans la loi du 3 brumaire. Jourde propose, en conséquence, l'ordre du jour. Il est adopté.

Duchesne présente, au nom de la commission des finances, un nouveau projet sur les transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie. Les dispositions suivantes sont adoptées.

1°. Les sommes dues à raison de vente d'immeubles, faites tant en propriétés qu'en usu-fruits, depuis le premier janvier 1791, jusqu'à la publication de la loi du 29 messidor an 4, seront acquittées d'après le mode ci-dessous déterminé.

2°. Les acquéreurs qui ont payé en partie les prix convenus en papier-monnaie, conformément aux lois existantes, sont valablement libérés dans la proportion du prix qu'ils auront ainsi acquitté : de sorte que s'ils en ont payé la moitié ou les trois quarts, ils ne pourront être considérés comme débiteurs que de l'autre moitié ou du quart restant ; et cette dernière quotité du prix seulement sera payée en espèces métalliques, néanmoins d'après la réduction et liquidation qui en seront faites ainsi qu'il suit.

3°. Pour déterminer ladite réduction, soit sur la totalité du prix, si elle était encore due, soit sur la portion restante, les parties seront renvoyées à des experts, qui vérifieront et estimeront l'immeuble, eu égard à son état, au temps du contrat.

Ils prendront pour base la valeur vénale et ordinaire des immeubles patrimoniaux de même nature dans chaque contrée.

4°. Si le prix de vente qui reste dû a été, par condition expresse, stipulé payable à plus de deux ans de terme au-delà de l'époque de la publication de la loi du 29 messidor an 4, l'acquéreur ne sera admis à en demander la réduction qu'en renonçant préalablement à tout délai plus ample que celui ci dessus désigné.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CRETET.

Séance du 24 vendémiaire an 6.

Nul rapporteur ne demandant la parole, le conseil s'est séparé après la lecture du procès-verbal de la veille.

SPECTACLES. — *Du 25 vendémiaire.*

Théâtre de la République. — Le Journaliste ou l'Ami des Mœurs ; les Etourdis ; les Héritiers.

Théâtre du Vaudeville. — Arlequin Pygmalion ; l'Aveu supposé ; la Danse interrompue,

Théâtre de la cit. Montansier. — Les Faux-Monnoyeurs ; la Servante Maîtresse.

Mardi, grand concert vocal et instrumental.

PECQUEREAU.